

Mettre en place et maintenir opérationnel son Plan Communal de Sauvegarde

Étude de cas et analyse des bonnes pratiques

Tarif : 600€ à Grenoble, 450€ en distanciel et sur devis dans votre collectivité

Durée : 7h00

Public cible : Élus locaux, Agents territoriaux et d'organismes publics ou privés prenant part à la planification des secours et de la sauvegarde au niveau des collectivités territoriales.

Public cible : aucun

Votre conseiller formation :

Mathias Lavolé - 04 76 47 73 73
mathias.lavole@irma-grenoble.com



Formation accessible en visioconférence

La formation « Mettre en place et maintenir opérationnel son PCS » a pour objectifs de dresser un état des lieux complet de ce qu'est le PCS, de la réglementation associée ainsi que des pratiques permettant d'en assurer un caractère opérationnel. La démarche de mise en place ou de mise à jour du PCS est également évoquée, notamment par la conduite de projet et les étapes conseillées.

La formation proposée prend en compte et respecte les exigences de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ainsi que la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers.

Il est conseillé pour obtenir de meilleurs acquis de participer également à la formation « Gestion de crise communale : fondamentaux et mise en pratique » ainsi que la formation « Document d'information communal sur les risques majeurs et stratégie de diffusion ».

Programme de la session :

- Fondements et contexte réglementaire du Plan Communal de Sauvegarde ;
- Organisation départementale de ;
- Le Plan Communal de Sauvegarde : conduite de projet.
- Le Plan Communal de Sauvegarde : méthodologie d'élaboration ;
- Les outils, procédures et autres documents opérationnels du PCS.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître l'environnement global de la sécurité civile, rôles et responsabilités des acteurs de la gestion de crise ;
- Analyser les risques spécifiques et les vulnérabilités pour définir les stratégies d'action et la cartographie opérationnelle ;
- Maintenir en condition opérationnelle le PCS dans la durée (facteurs organisationnels, managériaux, techniques et humains) ;
- Concevoir des outils documentaires pratiques d'aide à la décision (cartographies et tableaux de bords) ;
- Optimiser l'efficacité des dispositifs locaux de la chaîne de mise en vigilance et d'alerte.

Objectifs évalués :

- Comprendre la crise, son fonctionnement et s'y préparer
- Comprendre ce qu'est un PCS opérationnel
- Identifier les erreurs récurrentes et éviter de les reproduire
- Mettre en place une démarche de savoir faire et savoir être pour son PCS

Les plus de cette formation :

- Manipulation de PCS issues de différentes communes ;
- Présentation des bonnes pratiques ;
- Pédagogie interactive ;
- Ressources documentaires mises à disposition.

Effectif formé :

- Places limitées à 15 personnes maximum.
- Prérequis de 5 personnes minimum pour maintenir la formation.
- Formations accessibles aux personnes porteuses de handicap.